

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 23 octobre, à 20 heures 30.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

Présents : Membres titulaires : Monique MAURICE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Jean François BERTIER, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Gilles TIXADOR, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Michel MARTIN

Membres suppléants : Eric BROCHER (pour Gérard GIRE), René COUTAUD (pour Gérard ALQUIER)

Excusés (sans suppléant) : Jean VERDALLE, Patrick CHABERT, Thierry CLEMENTE, Gérard BICORNE, Delphine QUINTARD, Fabienne ROCA, Didier KEPLINSKI, Sandrine CLAUZEL, Nicole PERRAU, Patrick DEGONZAGA, Christine LEFEVRE, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Marie France RICORDEL, Alex DUMAS, Blandine PANAFIEU, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Damien BARRIAL, Marie Françoise MAQUART

Soit 14 membres ayant pris part au vote.

Les procès-verbaux du 2 juillet et du 15 octobre sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°1a /6 **Bourse au permis**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte qu'Isabelle PAYEN a pu rencontrer 6 jeunes candidats à la bourse au permis. Ces jeunes ont un projet professionnel et proposent une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de Moulézan : collecte aide alimentaire de la Croix Rouge
- Bénéficiaire de Saint Geniès : mise à jour du site Internet de la commune
- Bénéficiaire de Montignargues : récupération et mise à disposition d'équipements de rugby pour favoriser la pratique du sport
- Bénéficiaire de Fons : aide au festival « terre de convergence » à Atuech (biodiversité, solidarité, énergie, paroles de femmes...)
- Bénéficiaire de Sauzet : sapeur-pompier volontaire, présentera son action aux jeunes
- Bénéficiaire de Saint Geniès : accompagnement au Centre de loisirs

Monsieur MARTIN propose d'attribuer aux candidats la bourse de 250 €uros précédemment votée lors du conseil syndical du 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver ces propositions, et d'accorder donc la bourse aux candidats.

Délibération n°1b /6
Bourse au permis : enveloppe annuelle

Monsieur Michel MARTIN, Président, compte-tenu de l'augmentation des demandes d'attribution de bourses chaque année propose de réviser le règlement précédemment votée lors du conseil syndical du 13 février 2017.

Le règlement actuel prévoit l'attribution de 250 €uros par action, dans la limite de 20 bourses par an.

Monsieur MARTIN propose d'étudier les demandes à venir jusqu'au 31/12/2019 sur la base des 3 dernières années (soit 60 bourses maximum) et de modifier le règlement en ces termes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

*La bourse s'adressera à 25 jeunes par an maximum, résidant sur une des communes adhérentes au Pôle de compétence Action Sociale (le bénéficiaire devra produire une copie de la taxe d'habitation ou une facture d'énergie de moins de 3 mois).
La participation du Syndicat Mixte pourra être, par attributaire, d'un montant plafonné à 200 €uros.
Toutes les autres dispositions prises le 13 février 2017 restent inchangées.*

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver ces propositions, et modifie le règlement d'attribution en conséquence à compter du 1/1/2020.

*Monsieur POUDEVIGNE s'inquiète de règles qui sont mises en place et remises en question quand se présente un besoin.
Monsieur MARTIN répond que l'expérience et la montée en puissance des demandes en 3 ans prouve que le besoin existe et qu'il faut sans doute savoir s'adapter aussi à la demande.
Monsieur BERTIER propose de ne pas toucher à l'enveloppe globale mais de diminuer le montant de la bourse.*

Délibération n°2/6
Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle que le Centre de gestion a mis en œuvre une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat cadre d'assurance contre les risques statutaires. Le prestataire retenu dans le cadre de la consultation est GRAS SAVOYE (AXA). Le taux proposé est de 6.27% pour les agents CNRACL + 0.25% de frais de gestion pour le Centre de Gestion.

De son côté, le Syndicat Mixte a obtenu une proposition de GROUPAMA à 5.80% (les conditions d'indemnisation étant identiques).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver la proposition de GROUPAMA, et choisit l'option qui inclue les charges patronales dans le remboursement. Par conséquent, il décline la proposition d'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion.

Délibération n°3/6
Refacturation aux communes - incinération

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle que pour la compétence propreté, le Syndicat Mixte a conclu une convention avec le SITOM pour l'enfouissement des déchets de balayage. Les conventions proposées par le SITOM comprennent systématiquement un accès à l'incinérateur pour l'élimination, notamment, des archives aux tarifs suivants : 82.72 € / tonne (estimation 2017) ou 330 € / tonne (valeur 2016) avec un certificat de destruction.

Les communes qui souhaitent éliminer des archives pourraient profiter de cette convention pour éviter au SITOM de signer une convention par commune pour des besoins très ponctuels.

Monsieur MARTIN propose donc que les communes qui le souhaitent utilisent cette convention, avec refacturation du Syndicat à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et autorise le Président à refacturer à l'euro près les prestations utilisées.

Monsieur MARTIN souligne la qualité du travail du Centre de Gestion pour l'aide à l'archivage.

Monsieur MARQUET souhaite obtenir un document qui rappelle les durées légales de conservation. La circulaire sera transmise avec le compte-rendu.

Délibération n°4/6
Tarifification randonnée VTT 2020

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle que pour la première fois en 2020, la « rando VTT » sera portée administrativement par le Syndicat Mixte, ce qui signifie, entre autres, qu'il aura la charge des encaissements.

Afin de faciliter l'inscription en ligne, et la gestion des encaissements, Monsieur MARTIN propose de déléguer cette partie, par convention, à une association.

Afin d'inciter à l'inscription en ligne, il propose de retenir deux tarifs (un tarif sur place et un tarif en préinscription), à savoir :

- Rando pédestre + petite boucle : 5 euros en ligne / 7 euros sur place
- Autres boucles : 10 euros en ligne / 12 euros sur place

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et autorise le Président à signer une convention en ce sens avec une association, qui sera chargée de la partie inscriptions / encaissements.

Monsieur MARTIN rappelle l'important travail de repérage et de conventionnement avec chaque propriétaire fait pour 2020, et permettant d'éviter normalement les déboires déjà connus par le passé (débalisage, câbles tendus...). A ce jour, le Syndicat a reçu seulement deux refus de passage, les parcelles seront donc contournées.

Délibération n°5/6
Délibération modificative

Monsieur MARTIN, Président, explique que les restes à réaliser du Pôle Enfance Jeunesse ont été reportés au chapitre 23 (travaux en cours) en début d'année, mais les travaux avaient été réceptionnés. Les soldes de facture ont donc dû être réglés au chapitre 21 (travaux terminés).

Monsieur MARTIN propose donc la délibération modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2313 : - 11 292 euros 21318 : + 11 292 euros	

Délibération n°6/6
Ligne de Trésorerie

Monsieur MARTIN, Président, expose que les subventions attendues par le Syndicat se font trop régulièrement attendre (CAF, Département, Etat...), ce qui le met en difficulté pour honorer ses factures et notamment à partir du mois de septembre une fois que toutes les communes ont réglé leur participation.

Il propose, le temps que le Syndicat, encore jeune, puisse trouver son « rythme de croisière » de souscrire une ligne de Trésorerie. Il présente les deux offres reçues (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole, la Banque Postale n'ayant pas répondu).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (une abstention : M. FLOUTIER),

DECIDE

- de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions suivantes :

Montant	250 000 €
Durée	12 mois date de la signature du contrat par le Conseil
Indice	E3M du mois précédent (dernier E3M connu - 0,42)
Marge fixe	1,70 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour : 1,28 %
Frais de dossier	625 €

- prend l'engagement, au nom du Syndicat, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.

- donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer le contrat à intervenir entre le Syndicat et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

Monsieur FLOUTIER précise qu'il s'abstient car il travaille au Crédit Agricole, bien qu'il ne soit pas dans le service qui traite cette demande.

DIVERS

Locaux à louer

Monsieur BERTIER souhaite avoir des nouvelles des locaux à louer. La location est bien effective depuis le 1^{er} octobre (signature du bail). Il y aura un cabinet d'orthodontie, à compter du mois de janvier 2020, le temps de son installation matérielle et des quelques travaux qu'il a souhaité réaliser.

LEADER

Monsieur MARTIN indique que la commune a déposé un dossier dans le cadre des fonds LEADER (façade et menuiseries des locaux mis à disposition de l'association Temps Libre). Il regrette que la commune ait été mal accompagnée et induite en erreur. Le dossier est bloqué pour défaut de procédure. Monsieur BERTIER ajoute qu'il peut y avoir un contrôle européen sur les dossiers accompagnés et que le remboursement des aides peut être demandé. Il est donc important que l'ingénierie en amont soit impeccable.

La séance est levée à 22h